

AVIS PUBLIC

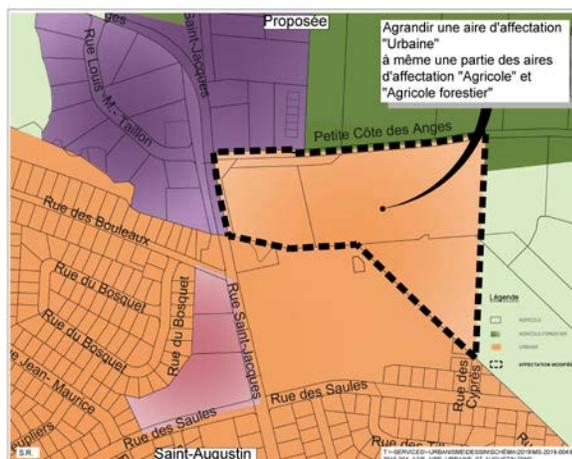
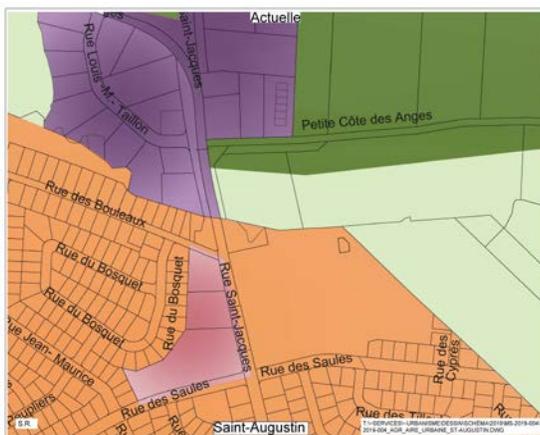
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2359



Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin;
- Document DPS-2359 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2359 est bien décrit dans le titre et illustré ci-dessous :



Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue à cette fin par le conseil, qui aura lieu le 27 janvier 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les modifications envisagées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Que la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le

présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 11 décembre 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate